

Débat en séance publique, jeudi 21.03.2013

La politique de la ville

Madame la présidente,

Monsieur le ministre,

Mesdames et messieurs les députés,

Chers collègues.

La confiance que nous tirons de nos concitoyens s'incarne dans notre capacité à faire vivre le principe d'égalité.

Ce débat sur la politique de la ville nous replace au cœur de ce principe.

Pendant dix ans, le sentiment d'injustice n'a cessé de s'accroître au sein de la République.

Dans nos quartiers, l'impression souvent bien réelle d'un abandon de l'Etat et des services publics est désastreuse pour notre avenir collectif.

De cet abandon résulte le décrochage scolaire, le chômage de masse, l'absence de perspectives et une forme de désespérance.

Pourtant les talents y sont nombreux et il nous appartient de les accompagner et de les soutenir pour en faire autant d'atouts.

Notre responsabilité est donc aujourd'hui aussi immense que la tâche qui nous reste à accomplir.

Pour pérenniser la confiance et satisfaire les attentes des populations de nos quartiers, il nous faudra une mobilisation soutenue de l'ensemble des ministères.

Mais l'efficacité de cette mobilisation sera réduite si une synergie réelle n'est pas engagée entre tous ces ministères.

L'échec de la précédente majorité sur ce point doit nous permettre d'anticiper certains écueils. L'interministériel n'est efficace que si l'ensemble des acteurs partage les objectifs assignés.

À cet égard, nous saluons les premières coordinations du gouvernement en faveur des quartiers avec notamment :

En matière d'emploi : la création de 2000 emplois francs dès cette année, la réservation de 30% des emplois d'avenir.

En matière d'éducation : la scolarisation dès l'âge de 2 ans,

En matière de sécurité : le retour à une prévention incarnée par le dialogue entre police et citoyens,

En matière de santé : le développement des maisons de santé

Et enfin, en matière économique : la mobilisation de la banque publique d'investissement pour la création d'entreprises en banlieue.

Par ailleurs, la politique de rénovation urbaine devra être poursuivie et accrue.

Les efforts réalisés ces dernières années sur ce point doivent être soulignés, car ils furent trop souvent les seuls en matière de politique de la ville.

Mais un habitat rénové n'endigüe pas le fléau des discriminations, ne permet pas de faire baisser le chômage et n'assure pas seul la transmission des valeurs républicaines.

Nous ne le dirons jamais assez, l'articulation avec les autres politiques est indispensable.

En effet, considérer les « quartiers » comme des zones à part, méritant une attention particulière que chaque plan « Marshall » successif prétend faire disparaître par un déversement d'argent public, n'est pas favorable à l'émergence d'une politique d'inclusion.

Au contraire, cette politique un peu au coup par coup, souvent liée à un fait divers médiatisé, renforce la stigmatisation de nos quartiers.

Ainsi, en réduisant la politique de la ville à des efforts sur une politique de rénovation urbaine saccadée, nous sommes condamnés aux illusions de solutions temporaires et précaires.

Ces efforts discontinus ne sont pas vécus comme des opportunités par les habitants ils en ressentent le caractère ponctuel. De plus, la situation de contrainte budgétaire forte nous permettra difficilement d'envisager le renouvellement fréquent de tels efforts.

A l'inverse des précédentes majorités, nous devons entreprendre l'articulation de la politique urbaine avec les politiques économiques et sociales.

Encore faut-il avoir dans sa doctrine la volonté de lutter contre les inégalités sociales !

Mes chers collègues, le taux de pauvreté est trois fois plus élevé dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) qu'au sein des autres territoires de la République.

Face à ces inégalités, nous ne devons jamais céder au fatalisme et au cynisme en acceptant la société hiérarchisée telle qu'elle existe comme un état de fait permanent.

Pour changer véritablement et en profondeur cette société, nous devons assumer les politiques sociales, en premier lieu les politiques de redistribution, comme instrument invariable de lutte contre les inégalités.

Nous devons donc inventer les nouvelles frontières de la politique de la ville.

Ces nouvelles frontières devront permettre d'éviter la dispersion de l'action et des moyens tout en respectant la pluralité des situations. C'est pourquoi le niveau pertinent de la territorialisation de la politique de la ville devra s'incarner dans l'intercommunalité.

Celle-ci permettra d'éviter l'écueil de l'action éparpillée entre plusieurs communes isolées.

Et avec l'intercommunalité nous pourrions envisager la mutualisation indispensable des moyens pour agir avec efficacité et cohérence au sein d'ensembles urbains.

L'intercommunalité sera le meilleur instrument de régulation face aux différents marchés, et en particulier pour l'offre de logement.

Dans la même perspective, l'intercommunalité permettra de peser sur l'offre scolaire et se plaçant comme acteur central dans la définition des parcours scolaires offerts aux jeunes.

A cet égard, ce parcours devra intégrer la transmission des valeurs y compris dans la filière professionnelle, car c'est à ce prix que le lien social pourra être préservé au sein de nos quartiers.

Je veux parler des valeurs républicaines, des valeurs civiques, les valeurs de laïcité, d'humanisme, de respect de l'autre.

L'autre nouvelle frontière de la politique de la ville réside dans la redéfinition de la géographie prioritaire.

Pendant trop longtemps les pouvoirs publics ont eu tendance d'une part à ne pas assumer la logique d'efficacité visant à cibler, à concentrer les efforts à certains endroits et d'autre part à opposer lieux et personnes y vivant.

Sur le premier aspect, il faut saluer la décision du gouvernement de canaliser la géographie spécifique sur 1000 quartiers au lieu de 2500 aujourd'hui.

Mais de nouveau, les synergies entre les politiques devront être effectives pour ne pas être vaines.

Si le zonage ne doit pas rimer au-delà de l'oralité avec le saupoudrage, il ne peut se restreindre à répandre de l'argent isolément d'une dynamique.

Au cœur de ces dynamiques, la politique d'éducation prioritaire doit être le premier levier de la politique sociale pour atténuer les inégalités dès le plus jeune âge.

Le dernier rapport de l'observatoire national des zones urbaines sensibles nous apprend qu'en 2009, 37 % des collégiens des ZUS avaient déjà redoublé une fois contre 22,5% en moyenne nationale.

La concentration des moyens dans telle ou telle zone urbaine ne peut pas produire de résultat si l'échec scolaire devient une règle au sein de ces zones !

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » est à cet égard le bienvenu dans la lutte contre les inégalités.

Au cœur de cette dynamique également, la politique de sécurité devra être accolée à la politique de la ville.

La création de Zones de sécurité prioritaire (ZSP) doit s'intégrer dans un schéma en cohérence avec l'éducation prioritaire et la géographie prioritaire.

Sur le second aspect, l'opposition systématique et idéologique entre la prévalence donnée aux lieux ou aux personnes n'a pas de sens.

Trop souvent, les partisans d'une politique qui s'occuperait uniquement des personnes ont une idée erronée des lieux que l'on désigne par « quartiers ».

Certes la banlieue telle que souvent décrite comme peuplée de jeunes issus de la diversité est intégrée dans cette définition, mais elle ne pèse qu'un quart des endroits visés par la politique de la ville.

La politique de la ville intègre aussi des zones rurales, des habitations à loyers modérés des villages et des villes moyennes, des villes minières du nord de la France, des foyers de Harkis dans le sud de la France et, bien sûr, les zones domiennes.

Par conséquent, une géographie prioritaire qui n'intégrerait ni la diversité de ces populations ni la spécificité de ces territoires manquerait son objectif.

La participation de ces populations à la prise de décision collective est un puissant levier d'inclusion. A ce niveau, l'échelle choisie de la territorialisation intercommunale de la politique de la ville est le bon niveau d'action.

Enfin, permettez-moi d'évoquer également rapidement un sujet qui me tient à cœur.

Une adaptation de cette politique de la ville à des situations aussi spécifiques que les départements d'outre-mer conditionne sa réussite dans ces territoires.

A l'occasion de la table-ronde sur la politique de la ville en outre-mer le 14 janvier dernier, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'une souplesse pour l'application de cette politique.

Les spécificités territoriales notamment dans les départements qui organisent le passage à une collectivité unique comme en Guyane et en Martinique doivent justifier une exception au nouveau principe de territorialisation intercommunale.

Monsieur le ministre, j'ai essayé de le défendre ici et je le réaffirme en conclusion de cette intervention, la politique de la ville est l'histoire d'une mise en mouvement des énergies, d'une mise en synergie des politiques.

Et pour repousser les frontières de la politique de la ville, il vous faudra avant tout faire vivre les valeurs de la République dans toutes ses synergies avec l'éducation prioritaire, la sécurité prioritaire, le logement prioritaire auxquelles il faudra ajouter l'accès à la culture et la promotion de la laïcité.

Pour tout cela, vous pourrez compter, monsieur le ministre, sur le soutien du groupe RRDP.